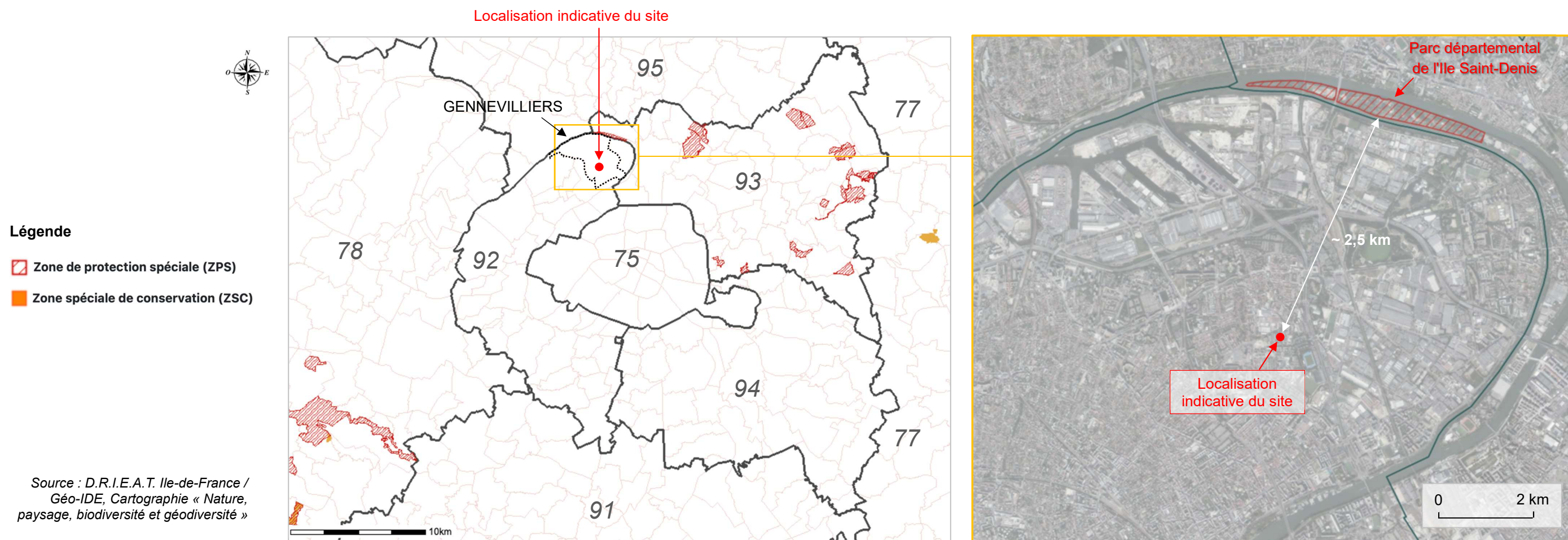


Annexe 7 : Plan de localisation par rapport aux sites NATURA 2000



Comme le montre l'illustration ci-avant, le territoire de la commune de GENNEVILLIERS ne compte aucun site du réseau NATURA 2000, qu'il s'agisse d'une Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) ou d'une Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.)¹.

Le site le plus proche est l'entité dénommée « Parc départemental de l'île Saint-Denis » de la Z.P.S. « Sites de Seine-Saint-Denis » (identifiant : FR1112013) localisée à environ 2,5 km au nord du site, étendue sur une superficie d'environ 23 ha².

Compte tenu en particulier de cette distance et du tissu urbain particulièrement dense (traversé par de nombreuses infrastructures routières dont l'autoroute A86, des voies ferrées, etc.) séparant le site et le « Parc départemental de l'île Saint-Denis », les travaux objets du présent dossier seront donc sans incidence (directe ou indirecte) sur cette entité du site du réseau NATURA 2000, comme sur les autres entités de ce même site encore plus éloignées.

¹ Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) : Site NATURA 2000 sélectionné par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. / Site d'Importance Communautaire (S.I.C.) : ces sites sont sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau NATURA 2000 en application de la directive « Habitats, faune, flore » et sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) par arrêtés ministériels.

² L'ensemble de la Z.P.S., constituée de 15 entités distinctes, représente une superficie d'environ 1 157 ha.